

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ**

**SÉANCE ORDINAIRE
6 JUILLET 2015 À 20H00
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015
- 3 - Approbation des comptes
- 4 - Lecture et dépôt de la correspondance aux archives
- 5 - Félicitations au Comité St-Adelforce, ainsi qu'aux bénévoles, pour le succès remporté avec la réalisation de la 11^e édition «Compétition provinciale amateur d'hommes forts 2015 »
- 6 - Félicitations et remerciements à la Société d'histoire locale, à la FADOQ, au Comité de Liturgie, au Comité des loisirs, aux pompiers de Saint-Adelphe et aux bénévoles pour leur contribution à la réalisation de la Fête nationale
- 7 - Fermeture du secrétariat municipal pour les vacances des secrétaires municipaux
- 8 - Dépôt des indicateurs de gestion de performance année 2014 et acceptation du rapport
- 9- Résolution pour entériner la contribution monétaire à la réalisation d'olympiades avec les enfants de deux garderies locales et les élèves de 5^e et 6^e années de Primadel
- 10- Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Adelphe
- 11- Acceptation de la soumission de « OZE Publicité » pour l'impression de 500 entêtes de lettres et de 500 enveloppes pour les Fêtes du 125^e de l'Incorporation municipale et du 100^e de l'église
- 12- Résolution pour entériner « Mandat à Monsieur Pierre Germain pour la préparation d'une demande au Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 »
- 13- Publicité sur la carte routière du Club Quad Mékinac (2011) inc.
- 14- Abrogation de la résolution 2015-06-130 (*Acceptation de la soumission pour la collecte et le transport des ordures ménagères*)
- 15- Acceptation de la soumission modifiée pour la collecte et le transport des ordures ménagères
- 16- Acceptation de la soumission Renoflex 9065-5267 Québec inc. pour glissières de sécurité
- 17- Autorisation à M. Philippe Lemay à fermer la ½ de la route près du 750, rang Sud-Est, afin de permettre le stationnement de véhicules à l'occasion d'un mariage
- 18- Participation de la municipalité à l'Omnium MRC de Mékinac
- 19- Demande d'un permis annuel à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le service d'alcool dans l'hôtel de ville, lors d'événements sociaux
- 20- Amendement à la résolution 2015-06-129 (*Mandat à M. Dany Lapointe pour la préparation d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (lots 724-P, 725-P)*)
- 21- AVIS DE MOTION (*Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements*)
- 22- Engagement de Robert Pronovost, entrepreneur pour des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux
- 23- Achat d'une parcelle de terrain (lot 725-P) de la Fabrique
- 24- Remerciements à Madame Marianne Jacob, conseillère municipale sortante
- 25- VARIA :
- 26 - Période de questions
- 27 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général, Sec.-trésorier

À laquelle étaient présent/e/s, Madame la conseillère Line Lapointe, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Michel Denis et Jean Baillargeon, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Absence motivée de Madame Marianne Jacob ex-conseillère municipale, qui a remis sa démission par lettre.

Cinq (5) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20H.

2015-07-143 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

2015-07-144 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier. **Adopté**

2015-07-145 Approbation des comptes

12077 Daniel Bacon	16,20
12078 Pierre Buisson	347,50
12079 Pharmacie C. Béland	399,96
12080 Dany Lapointe	50,85
12081 ANNULÉ	
12082 Daniel Bacon	1 100,00
12083 Pierre Buisson	633,65
12084 Société canadienne des Postes	95,75
12085 Dany Lapointe	60,40
12086 Société canadienne des Postes	95,75
12087 Telus	830,92
12088 Pierre Buisson	633,65
12089 Telus	48,29
12090 Croix Bleue	1 147,28
12091 Line Lapointe	19,80
12092 Ministre des Finances	45 034,00
12093 Dicom Express	101,33
12094 Société canadienne des Postes	30,07
12095 Corp. Transport Adapté Mékinac	1 278,00
12096 Nicole Lemay	735,00
12097 Pierre Buisson	633,65
12098 Hydro-Québec	1 039,34
12099 Les artisans du textile	1 061,22
12100 Aubin Pelissier	235,70
12100 Béton Vibré	1 122,89
12102 Boiseries Savco	86,23
12103 Canadien National	1 650,00
12104 Service Cité propre	201,18
12105 Groupe CLR	27,59
12106 Concepts Gingras	155,22
12107-12108-12109 COOP St-Adelphe	5 993,03
12110 Distribution Robert	257,44
12111 Éditions communautaires des CH	143,72
12112 EMCO Corporation	2 778,07
12113 Les Entreprises Crête	371,64
12114 Environex	194,88
12115 Entrepôt de produits de bureau	194,31
12116 Distribution Vithemon	24,50
12117 Fédération québécoise des municipalités	67,22
12118 Garage Jean-Yves Déry	477,14
12119 Le Groupe A & A	54,85

12120 Transport André Guimond	824,72
12121 Équipements de sécurité Hotte	52,89
12122 Les Excavations Jovanex	793,33
12123 Location St-Tite	40,24
12124 Machinerie Roberge inc.	275,94
12125 Marcel Guimond & Fils	5 486,97
12126 Construction Ré-Mike	862,31
12127 MODOC	562,14
12128 M.R.C. Mékinac	8 506,78
12129 Le Nouvelliste	579,47
12130 OZE Publicité	427,71
12131 Diane Pagé	540,00
12132 Photo Claude Naud	51,75
12133 Protection incendie CFS	494,22
12134 Jean-Guy Rodrigue	100,00
12135 Claude Rodrigue	800,00
12136 SCP Automation inc.	730,40
12137 Signoplus	354,12
12138 Tissus & Décor	247,09
12139 Daniel Bacon	49,20
12140 Dany Lapointe	30,60
12141 Pierre Buisson	633,65
12142 Club Quad Mékinac	150,00
12143 Daniel Bacon	33,00
12144 Hydro-Québec	4 298,85
12145 C.L.D. Mékinac	360,00

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le directeur général soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, Directeur général, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de juin 2015 ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

Réseau Biblio: Invitation à organiser des activités par la bibliothèque pour les journées de la Culture.

Min. Aff. Mun.: Compensation tenant lieu de taxes 3 478 \$ remboursement Immeuble, santé, éducation.

Office mun. Habitation St-Tite: Suite à la proposition de réforme des structures des HLM par le gouvernement, pour en réduire le nombre, l'OMH St-Tite demande à notre municipalité de garder la gestion des 8 offices d'habitation sur nos territoires pour l'économie locale et conserver les emplois.

OZE Publicité: Soumission pour 500 enveloppes et papier lettre avec logo pour les fêtes du 125^e de la municipalité et du 100^e de l'église : 295 \$.

Patrick Baril CLD: Invitation aux municipalités à la 2^e Édition de l'Omnium de la MRC Mékinac dont les fonds sont remis à un organisme à but non lucratif.

Fondation CSSS de L'Énergie: Remerciements pour la contribution versée à l'acquisition d'un appareil d'écographie.

FADOQ locale: Demande à la municipalité de se doter d'un permis de réunion annuel auprès de la Régie des alcools, courses et jeux pour servir de l'alcool dans les locaux de l'hôtel de ville (salle municipale et FADOQ), lors d'événements spéciaux.

FADOQ locale: Demande à la municipalité s'il y a possibilité d'acheter un nouveau tableau de liège pour afficher les activités des organismes dans le hall d'entrée (manque d'espace).

Robert Fer & Métaux: Les projets de valorisation des résidus de papetières/calciques dans notre municipalité respecteront les normes du Min. du Développement durable, Environnement.

Club Quad Mékinac: Offre de commandite publicitaire sur la carte routière du Club.

Comm. Scolaire Énergie: Récépissé de la résolution concernant le transfert des enfants de la maternelle vers l'extérieur et avis qu'il n'est pas question de fermer l'école Primadel

Alexandre Boulerice, député: Récépissé de la résolution « Sauvons notre bureau de poste » et remerciement pour l'appui accordé par la municipalité

Min. Dével. Durable, Envir. Le 31 octobre 2015 est la date butoir pour l'admissibilité à la redistribution des redevances 2015 pour l'élimination des matières résiduelles et une résolution du projet PGMR révisé doit être adoptée par la MRC

M.R.C. Mékinac: Tarifs modifiés pour la soumission de Services Cité propre pour la collecte et le transport des ordures ménagères

Via Capitale Mauricie: Inscription à la vente du Lot 721-P (près du H.P.R.) Réjean Lefèbvre, agent

Croix Rouge: Entente de services aux sinistrés, contribution annuelle 2015-2016

Philippe Lemay: Demande de panneaux routiers et de barrières pour fermer la ½ de la route près du 750, rang Sud-Est le 18 juillet 2015, pour un mariage sur une propriété privée, pour le stationnement d'environ 50 véhicules

Réseau Biblio: 53^e rapport annuel du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et rapport de notre bibliothèque

Comm. Protection terr. Agricole: Avis à un propriétaire de sablière local que le délai de 6 mois pour la transmission de la garantie monétaire de 12 000 \$ est venu à échéance le 26 mai 2015, la décision de la commission est caduque

Roger Drouin: Le resto-balle a été nettoyé, cependant, certains murs n'ayant pas de finition, demande pour rénover les murs afin d'assurer la salubrité des lieux

Office mun. Habitation St-Adelphe : Résolution informant la municipalité que l'OMH a adopté un budget révisé et de la contribution municipale due

Min. Aff. Mun.: Rapport financier 2014, il manque les quantités déclarées des substances assujetties aux droits de perception relatifs aux exploitants de carrières et sablières

Guy Richard (évêché) : Résolution recommandant à Mgr Bouchard d'autoriser la vente d'une partie de terrain près de la rivière Batiscan lot 725-P pour permettre l'accès à un nouveau quai municipal

Soumissionnaires: Cotation pour glissières de sécurité

Min. Aff. Mun.: Versement de 65 505 \$ (dernier versement taxe d'accise)

Marianne Jacob: Lettre informant la municipalité qu'elle doit quitter son poste de conseillère municipale dû à un déménagement et remerciements à tous ceux et celles qui l'ont épaulée durant son mandat

Charles Thiffault: Mise en demeure d'apporter les correctifs derrière la maison située au 650, rue Principale, suite à un affaissement de terrain

Min. Transports: Versement d'un montant de 114 900 \$ par chèque pour les chemins d'hiver et la voirie locale

Min. Dével. Durable: Demande d'informations supplémentaires pour le certificat autorisant l'aménagement de la bande riveraine

2015-07-146 **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général. **Adopté**

2015-07-147 **Félicitations au Comité du St-Adelforce, ainsi qu'aux bénévoles pour le succès remporté avec la réalisation des activités de compétitions d'hommes forts 2015**

CONSIDÉRANT les compétitions d'hommes forts tenues dans notre municipalité, les 26, 27 juin et 28 juin 2015;

CONSIDÉRANT la venue de nombreux touristes pour cet événement, procurant une visibilité accrue à notre municipalité;

CONSIDÉRANT la réussite sur tous les plans qu'a connu l'événement St-Adelforce;

CONSIDÉRANT les nombreuses heures de bénévolat réalisées par le comité organisateur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations au Comité du St-Adelforce 2015, formé de Pierre-Luc Guimond président, Mélanie Trépanier vice-présidente; Laurianne Bacon secrétaire; Cynthia Lafontaine trésorière; Steve Bureau, Tommy Abel, Anthony Trudel, Éliane Trudel, Philippe Lafontaine administratrice/teurs, ainsi qu'à tous les autres bénévoles qui se sont greffés au comité pour l'immense succès remporté lors du déroulement des

activités prévues au programme de compétitions provinciales d'hommes forts du St-Adelphorce, catégorie amateur, édition 2015. **Adopté**

2015-07-148 Félicitations et remerciements aux Comités et bénévoles qui ont collaboré à la réalisation de la Fête nationale 2015

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Saint-Adelphe, le Centre des Loisirs, le Comité de Liturgie, le Service incendie et la FADOQ locale ont préparé des activités pour la Fête nationale 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe félicite la Société d'histoire de Saint-Adelphe sous la supervision de M. Jacques Thiffault président, le Centre des loisirs de Saint-Adelphe, le Comité de Liturgie, le Service incendie, la FADOQ locale, ainsi que tous les bénévoles qui se sont associés à la Municipalité de Saint-Adelphe, pour la réussite de la Fête nationale tenue le 24 juin dernier et les remercie chaleureusement puisqu'ils ont permis que cet événement soit tenu dans notre milieu.

Adopté

2015-07-149 Fermeture du secrétariat municipal et du bureau de l'inspecteur municipal pour les vacances des employés municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le secrétariat municipal et le bureau de l'inspecteur soient fermés une semaine, soit du lundi 3 août 2015 à 8h30, jusqu'au vendredi 7 août 2015 à 16h00, pour les vacances du directeur général, de la directrice-adjointe et de l'inspecteur municipal de la municipalité.

Adopté

INDICATEURS DE GESTION MUNICIPaux 2014

Dépôt et acceptation des indicateurs de gestion de performance année 2014

RÉSUMÉ

Les indicateurs de gestion ont été développés par des gestionnaires municipaux.

Ces indicateurs répondent à plusieurs critères :

Allant au-delà de l'aspect financier, ils servent à évaluer la performance des activités des organismes municipaux et s'appliquent à ces organismes sans égard à leur taille ou à leur budget.

- Ils portent sur des activités importantes sur le plan financier.*
- Ils sont utiles et se calculent à partir de données facilement accessibles.*

Sur plus de 120 indicateurs de gestion, 19 sont obligatoires pour les municipalités; ceux-ci se retrouvent dans cinq secteurs d'activités, qui sont en résumé :

En 2014, pour St-Adelphe : (a) Dépenses de fonctionnement

(b) Dépenses de fonctionnement plus l'amortissement)

TRANSPORT ROUTIER

2013

2014

Voirie municipale :

- *Coût de voirie par kilomètre de voie (a) =* 2 087 \$ 2 580 \$

- *Coût de voirie par kilomètre de voie (b) =* 2 842 \$ 3 293 \$

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE:

- *Coût d'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a) =* 1 385 \$ 1 286 \$

- *Coût d'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b) =* 1 385 \$ 1 286 \$

HYGIÈNE DU MILIEU:

Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution

- *Pourcentage de bris par 100 kilomètres de conduite =* 0 0

- *Coût de distribution par kilomètre de conduite (a) =* 1 360 \$ 2 009 \$

- *Coût de distribution par kilomètre de conduite (b) =* 10 489 \$ 11 138 \$

- *Coût d'approvisionnement et de traitement par m³ d'eau (a) =* 0,19 ¢ 0,17 ¢

- *Coût d'approvisionnement et de traitement par m³ d'eau (b) =* 0,52 ¢ 0,52 ¢

- *Coût de distribution par m³ d'eau (a) =* 0,20 ¢ 0,30 ¢

- *Coût de distribution par m³ cube d'eau (b) =* 1,54 \$ 1,67 \$

Traitement des eaux usées et réseaux d'égout :

- Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a) =	0,31 ¢	0,31 ¢
- Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b) =	0,34 ¢	0,34 ¢
- Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a) =	S.O.	S.O.
- Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b) =	S.O.	S.O.

RESSOURCES HUMAINES

- % du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	2,60 %	2,10 %
- Effort de formation par employé =	10,91 hres	10,00 hres
- Durée moyenne des lésions professionnelles =	0 hre	0 hre
- Taux de départ potentiel à la retraite d'ici 5 ans =	25 %	50 %

2015-07-150 Acceptation du rapport 2014 des indicateurs de gestion de performance de St-Adelphe

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte le dépôt du rapport des indicateurs de gestion de performance de St-Adelphe pour l'année 2014, présenté par la directeur général, secrétaire-trésorier monsieur Daniel Bacon.

Adopté

2015-07-151 Résolution pour entériner la contribution monétaire versée à la réalisation d'olympiades avec les enfants de deux garderies locales et les élèves de 5^e et 6^e années de Primadel

CONSIDÉRANT la demande de commandite présentée à la municipalité par Madame Annie Gagnon, ainsi que par Saskia Ouellette-Charland écolière à l'École Primadel, afin d'aider à l'organisation d'olympiades avec les enfants fréquentant trois garderies locales et les élèves de 5^e et 6^e années de la susdite école;

CONSIDÉRANT que l'activité a dû être tenue à l'intérieur du calendrier scolaire, soit avant la présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe entérine le versement d'une contribution de 75 \$ à l'école Primadel, pour la réalisation d'une activité d'olympiades, afin d'aider à défrayer les collations et le dîner qui ont été servis à plus d'une trentaine de participants lors de l'activité qui a eu lieu le 18 juin 2015.

Adopté

2015-07-152 Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que la Société d'Habitation du Québec a déposé un budget révisé pour l'O.M.H. de Saint-Adelphe, en date du 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de St-Adelphe ont, lors de leur réunion tenue le 22 juin 2015, adopté ce budget révisé pour l'exercice financier 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le budget révisé à la baisse de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Adelphe pour l'année 2015, passant de 6 928 \$ à 6 891 \$.

Adopté

2015-07-153 Acceptation de la soumission de «OZE Publicité» pour l'impression des entêtes de lettres et des enveloppes pour les Fêtes du 125^e de l'Incorporation municipale et du 100^e de l'église

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe soulignera en 2016, le 125^e Anniversaire de l'Incorporation municipale et le 100^e Anniversaire de la construction de l'église :

CONSIDÉRANT qu'un Comité de bénévoles a été formé pour la préparation et la tenue de ces événements;

CONSIDÉRANT que ce Comité aura pour mandat de préparer les lettres d'invitation et la correspondance en général pour les activités prévues au programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de « OZE Publicité » au montant de 295 \$ pour l'impression de 500 entêtes de lettres et de 500 enveloppes avec le logo des Fêtes du 125^e de l'Incorporation municipale et du 100^e de l'église.

Adopté

2015-07-154 Résolution pour entériner le mandat accordé à M. Pierre Germain, Lobbyiste pour la préparation d'une demande au Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150

CONSIDÉRANT que Développement Économique Canada a présenté un nouveau programme de subvention visant la remise en état, l'amélioration ou l'agrandissement d'infrastructures communautaires, soit le *Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150*;

CONSIDÉRANT que ce programme s'adresse uniquement aux organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre des Loisirs de St-Adelphe inc. est intéressé à présenter un projet de patinoire couverte dans le cadre du programme susmentionné;

CONSIDÉRANT que le Centre des loisirs de St-Adelphe inc. est disposé à remplir le formulaire de demande de subvention que l'agence de Développement économique Canada (Québec) a mis en ligne sur son site Internet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite apporter une aide au Centre des loisirs de St-Adelphe Inc. pour la préparation du formulaire de demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe entérine le mandat de M. Pierre Germain Lobbyiste, à la préparation de la demande de subvention dans le cadre du programme de l'Agence de Développement Économique Canada (Québec) et ce, pour et au nom du Centre des Loisirs de St-Adelphe inc.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe défraie les honoraires de Monsieur Germain au montant de 500 \$.

Adopté

2015-07-155 Publicité sur la carte routière du Club Quad Mékinac

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac 2011 est responsable du développement des sentiers récréotouristiques de notre région et a contribué à améliorer le circuit en le faisant passer de 108 km à 260 km;

CONSIDÉRANT que le Club Quad est à préparer sa nouvelle carte routière et amasse des fonds pour poursuivre le développement de ses sentiers;

CONSIDÉRANT que le Club Quad a présenté une demande de participation financière à la municipalité de Saint-Adelphe par le biais d'une publicité à faire paraître sur sa carte routière;

CONSIDÉRANT que cette publicité offrira une visibilité à notre municipalité pour les touristes qui empruntent le circuit régional;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac (2011) inc. est un organisme à but non lucratif, formé de bénévoles;

CONSIDÉRANT que le sentier traversant le territoire est bénéfique pour l'économie locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe contribue pour un montant de 150 \$ à une publicité de format carte d'affaires à imprimer sur la carte routière du circuit du Club Quad Mékinac (2011) inc.

Adopté

2015-07-156 Abrogation de la résolution 2015-06-130 concernant l'acceptation de la soumission pour la collecte et le transport des ordures ménagères

CONSIDÉRANT que des changements ont dû être apportés pour la collecte et le transport des ordures ménagères, suite à des précisions obtenues auprès de Services Cité Propre sur le principe d'utilisateur-payeur;

CONSIDÉRANT que les coûts ont été modifiés pour sept des municipalités membres dans le partage de la soumission;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe abroge la résolution 2015-06-130.

Adopté

2015-07-157 Acception de la soumission modifiée pour la collecte et le transport des ordures ménagères

ATTENDU que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU que la M.R.C. de Mékinac a préparé un appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour sept de ses municipalités, dont celle de Saint-Adelphe;

ATTENDU que Services Cité propre de Saint-Tite a présenté la plus basse soumission conforme modifiée pour la collecte et le transport des ordures ménagères sur le territoire de Saint-Adelphe, au montant de 34 097 \$ en 2016, de 34 537 \$ en 2017 et de 35 197 \$ en 2018, soit pour une période de 3 ans représentant un montant total de 103 830 \$;

ATTENDU que Services Cité propre a également déposé un prix pour la levée des containers de capacités différentes;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe possède des containers de 4, 6 et 40 verges;

ATTENDU que les prix sont les suivants :

pour un 4 verges : 21,34 \$ / levée;

pour un 6 verges : 28,50 \$ / levée;

pour un 40 verges : 176,16 \$ / levée.

ATTENDU que ces prix demeurent fixes pour la durée du contrat de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de Services Cité propre au montant de 103 830 \$ pour la collecte et le transport des ordures ménagères, ainsi que les prix susmentionnés pour la levée des containers et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la M.R.C. de Mékinac à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe les documents à intervenir avec Services Cité propre.

Adopté

2015-07-158 Acception de la soumission de Renoflex 9065-5269 Québec inc. pour la pose de glissières de sécurité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a préparé un appel d'offres auprès de 4 entreprises pour la pose de glissières de sécurité sur la Route du Lac-Pierre-Paul et sur le rang Sud-Est;

CONSIDÉRANT que Renoflex 9065-5269 Québec inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde le contrat pour la pose de glissières de sécurité dans le rang Sud-Est et sur la Route du Lac-Pierre-Paul à Renoflex 9065-5267 Québec inc., au montant de 34 513,70 \$ avec taxes.

Que les travaux devront être exécutés conformément aux conditions énumérées dans le document d'appel d'offres.

Adopté

2015-07-159 Autorisation à M. Philippe Lemay à fermer la ½ de la route près du 750, rang Sud-Est, le 18 juillet prochain, afin de permettre le stationnement de véhicules à l'occasion d'un mariage

CONSIDÉRANT qu'un mariage aura lieu sur une propriété privée située au 750, rang Sud-Est et qu'une cinquantaine de propriétaires de véhicules n'auront d'autre choix que de se stationner sur la route du rang Sud-Est pour participer à l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise Monsieur Philippe Lemay à installer le 18 juillet 2015 des panneaux routiers et des barrières de sécurité sur une portion de la route du rang Sud-Est, soit la ½ du chemin pour ne pas nuire à la circulation routière.

Il est également résolu que la susdite Municipalité prêtera gratuitement les panneaux routiers et les barrières nécessaires pour bloquer la ½ du chemin.

Que la Municipalité de saint-Adelphe ne se tiendra pas responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir sur cette portion de route, lors de cette journée.

Adopté

2015-07-160 Participation de la municipalité à l'Omnium de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que M. Alain Vallée préfet de la M.R.C. de Mékinac, a adressé une invitation aux élus des municipalités de Mékinac pour participer à la deuxième édition de l'Omnium de notre M.R.C., le mercredi 26 août prochain;

CONSIDÉRANT que cet événement permettra de rassembler les commerçants, professionnels, gens d'affaires, représentant régionaux et municipaux, bénévoles et citoyens qui contribuent au dynamisme de notre région;

CONSIDÉRANT que les profits amassés seront remis à un organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe participe à la 2^e édition de l'Omnium de la M.R.C. de Mékinac et délègue quatre représentants de la municipalité selon la disponibilité de ceux-ci, pour assister à l'événement qui se tiendra le 26 août 2015 à Lac-aux-Sables.

Que les frais de participation au coût total de 360 \$ seront défrayés par la susdite municipalité.

Adopté

2015-07-161 Demande d'un permis de réunion annuel ou sur une longue période à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour le service d'alcool dans l'hôtel de ville, lors d'événements sociaux

CONSIDÉRANT que les associations du milieu organisent régulièrement différentes activités sociales à l'intérieur de l'hôtel de ville, où un service de boisson alcoolisée est prévu lors de la tenue l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe présente une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour le service de boisson alcoolisée dans l'hôtel de ville, lors d'événements sociaux.

Qu'un montant de 261 \$ (à vérifier) soit défrayé pour l'obtention du permis annuel.

Que le directeur général M. Daniel Bacon soit et est autorisé à préparer et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe la demande de permis de réunion auprès de la RACJ du Québec.

Adopté

2015-07-162 Amendement à la résolution 2015-06-129 : Mandat à M. Dany Lapointe pour la préparation d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (quai sur le lot 725-P)

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté la résolution 2015-06-129 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2015, concernant le mandat à M. Dany Lapointe pour la préparation d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, pour l'installation d'un quai sur le lot 725-P;
- CONSIDÉRANT que suite à la réception des documents, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques a informé la municipalité qu'il manquait des informations sur la résolution 2015-06-129, visant à apporter davantage de précisions concernant le lot, le cadastre et le rang où se situe le projet;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint Adelphe souhaiterait installer un quai de 20 m² sur le lot 725-P, cadastre officiel de Saint-Stanislas, lequel lot est accessible par la rue de la Chapelle Est dans la municipalité de Saint-Adelphe, sur le Rang 1^{er} Nord-Est de la Rivière Batiscan (zone 50-P Publique);
- CONSIDÉRANT que les travaux à réaliser sur le lot 725-P ont pour but de faciliter aux kayakistes, aux canotiers, aux pêcheurs et aux baigneurs, un accès piétonnier à la rivière Batiscan;
- CONSIDÉRANT que de légers travaux de débroussaillage sont nécessaires près de la berge;
- CONSIDÉRANT que la descente d'accès piétonnière serait réalisée sur une ouverture maximale de 2 mètres, à partir du haut du talus avec une pelle mécanique fonctionnant à l'huile biodégradable;
- CONSIDÉRANT que la pente actuelle pour accéder au plan d'eau est de 21 % et qu'après les travaux, elle demeurerait la même, soit 21 %;
- CONSIDÉRANT que de la poussière de pierre et des madriers de bois non traités (type 4 X 4) seraient placés de biais, par rapport à la ligne de rivage et serviraient de marche pour accéder à la rivière;
- CONSIDÉRANT que la végétation coupée ou endommagée serait remplacée par des arbustes et des herbacées et que le travail d'égavage réalisé à l'aide d'un sécateur et d'une scie mécanique serait fait de manière à favoriser la repousse des saules;
- CONSIDÉRANT qu'une barrière de sédiments serait aménagée durant la construction du chemin d'accès afin de limiter le déblai et le remblai dans la rivière et que les résidus de sciage serviraient à favoriser l'implantation des nouvelles plantes indigènes remises en place;
- CONSIDÉRANT que le suivi des travaux et la surveillance de ceux-ci seraient réalisés conjointement avec un représentant de la Société d'aménagement et de mise en valeur du Bassin de la Batiscan (SAMBBA) (organisme dont le mandat est d'élaborer un plan directeur de l'eau à l'échelle du bassin versant en consultant la population et en sollicitant l'expertise locale);
- CONSIDÉRANT que les travaux seraient réalisés dans l'optique de maintenir l'état naturel de la rive et d'assurer sa stabilisation;
- CONSIDÉRANT que le quai flottant serait sur pilotis et qu'aucun bétonnage ne serait fait dans l'eau.
- CONSIDÉRANT qu'en ce qui a trait aux travaux à réaliser sur le lot 724-P, contigu au lot 725-P, il s'agirait uniquement d'un simple égavage et du nettoyage dans la bande riveraine, sur une longueur approximative de 40 mètres, pour redonner l'accès visuel devant le belvédère existant;
- CONSIDÉRANT que les travaux d'égavage et de nettoyage sur les lots 724-P, 725-P, (aucune coupe d'arbres), seraient réalisés en respectant le milieu naturel, avec des normes ayant un impact minimal sur l'environnement, tout en préservant l'intégrité de la rive et du littoral;
- CONSIDÉRANT que le lot 724-P, où seraient réalisés les menus travaux d'égavage et de nettoyage, a déjà obtenu en 2005, un certificat d'autorisation à cette fin,

auprès du MDDEP (No référence 7430-04-01-35015.05) (4002 57335) et ce, dans le cadre du projet « Aménagement d'un belvédère, d'un quai et d'une rampe de mise à l'eau »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a déjà défrayé un montant de 562 \$ au Ministre des Finances pour la délivrance du certificat d'autorisation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate M. Dany Lapointe inspecteur municipal, à préparer et à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour l'installation d'un quai de 20 m² sur le lot 725-P et à procéder à des travaux mineurs de débroussaillage pour permettre l'accès au quai et au plan d'eau.

Que les coordonnées géographiques au GPS de l'emplacement des travaux sur le lot 724-P sont 72°26'07.30" W 46°43'52.80" N

Que les coordonnées géographiques au GPS de l'emplacement des travaux sur le lot 725-P sont 72°26'9.183" O 46°43'55.638" N

Que de plus amples informations pourront être obtenues auprès de Monsieur Dany Lapointe inspecteur municipal, en ce qui a trait à la demande du certificat d'autorisation préparé par celui-ci.

Adopté

AVIS DE MOTION (Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Michel Denis qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement sur la salubrité et l'entretien des logements.

2015-07-163 Engagement de Robert Pronovost, entrepreneur pour des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a la charge de voir à l'entretien des routes et chemins sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe doit procéder au débroussaillage des emprises de routes et chemins sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT que monsieur Robert Pronovost possède la machinerie requise pour effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe engage monsieur Robert Pronovost, entrepreneur pour fournir la main-d'œuvre, l'outillage et l'équipement requis pour exécuter les travaux de débroussaillage des abords des routes et chemins, aux endroits retenus par la municipalité et qui seront discutés verbalement avec l'entrepreneur en temps et lieux.

Que les travaux consistent à couper avec une débroussailleuse les branches des emprises des routes et chemins retenus.

Que le tarif fixé pour l'exécution des travaux est de 80 \$/ l'heure, excluant les taxes.

Adopté

2015-07-164 Achat d'une parcelle de terrain, située près de la rue de la Chapelle, (lot 725-P) auprès de la Fabrique de saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaiterait acquérir une parcelle de terrain (lot 725-P) de 22 800 p c, située près de la rue de la Chapelle, côté cimetière, et qui donne accès à la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que cette parcelle de terrain permettrait d'agrandir le terrain de stationnement des véhicules et d'accéder à un nouveau quai sur la rivière Batiscan, puisque le premier quai ne suffit pas en matière d'espace, lorsqu'il y a affluence sur la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que cet achat au montant de 11 400 \$ a obtenu l'approbation des membres du Conseil de l'évêque sur les immobilisations des Fabriques, avec recommandation de la vente à Mgr Bouchard de Trois-Rivières);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe est disposée à accepter les conditions stipulées dans la lettre adressée à la Fabrique de Saint-Adelphe par Monsieur Guy Richard, datée du 23 juin 2015, et dont copie a été transmise à la susdite municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe s'engage à informer Me Hélène Samson notaire, des conditions qui devront apparaître dans le contrat à intervenir avec la Fabrique de Saint-Adelphe, ainsi qu'à respecter lesdites conditions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'achat d'une parcelle de terrain de la Fabrique de Saint-Adelphe, située près de la rue de la Chapelle, côté cimetière (lot 725-P) d'une superficie approximative de 22 800 p c.

Que le maire M. Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la susdite municipalité le contrat d'achat avec la Fabrique de Saint-Adelphe.

Adopté

2015-07-165 Remerciements à Madame Marianne Jacob conseillère municipale sortante

CONSIDÉRANT que Madame Marianne Jacob a informé la municipalité en date du 30 juin 2015, de son départ à titre de conseillère municipale, dû à un déménagement à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que Madame Jacob a exercé ses charges de conseillère avec un dévouement exceptionnel tout au long de son mandat;

CONSIDÉRANT que Madame Jacob a répondu de façon optimale au développement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe remercie très sincèrement Madame Marianne Jacob pour sa bienveillante contribution au cours des deux années durant lesquelles les élus municipaux et les citoyen(enne)s ont pu bénéficier de son passage au sein du conseil municipal et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets futurs.

Adopté

2015-07-166 Levée de l'assemblée à 21 h 02

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général
